



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

101^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN Siège du Crédit agricole à Vannes, le 9 avril 2022

Le président Maurice JOUBAUD déclare ouverte la 101^{ème} assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan 8 h 15 pour permettre le déroulement des élections du conseil d'administration. Il informe que les résultats seront communiqués en fin d'assemblée générale.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la fédération, les convocations à l'assemblée générale ont été faites par voie d'annonce insérée dans un journal local d'informations générales et au moins un mois avant la date de cette assemblée générale. Il s'agissait du Ouest-France du mardi 1er mars 2022.

Une convocation individuelle a aussi été adressée soit par courrier électronique soit par voie postale à chaque adhérent territorial à jour de sa cotisation.

Le président se réjouit de la présence en nombre des responsables de la chasse morbihannaise pour la dernière assemblée générale de son mandat de président de la Fédération.

Il s'en réjouit tout particulièrement car il n'a pas été possible de réunir lors des deux années précédentes alors que les chasseurs sont des gens de terrain et aiment les vraies relations humaines.

Avant de commencer les travaux, il a une pensée à tous ceux qui ont si bien œuvré pour la chasse et qui nous ont quittés.

Il pense tout particulièrement à :

- M. MAUDET Marcel, ancien président de l'ACC de ST GUYOMARD
- M. LE BOT René, membre de l'ACC d'AMBON, responsable des chevaux sur la réserve d'Ambon
- M. RENIER Bruno, ancien président de l'ACC de QUISTINIC
- M. LORFEUVRE Jean-Claude, président du Groupement des propriétaires et chasseurs de Ménéac
- M. de la RUEE Henri, adhérent individuel à Moustoir'Ac
- M. AUREAL Alain, ancien garde de l'ONCFS
- M. LE MEUR Joseph, adhérent individuel à Inzinzac-Lochrist
- M. de RUSSON Paul, adhérent individuel à Tréal
- M. PAGANARDI Georges, adhérent individuel à Pluherlin
- M. GUGUIN Jean-Pierre, président de l'ACCA BEGANNE

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*

- M. GUIHARD Pierre, adhérent individuel à Sarzeau
- M. ARS Alain, président de la Sté de chasse des Eleveurs de Moutons à Elven
- M. LEFEUVRE Noël, président d'honneur du Club national des bécassiers
- M. CADOUX Michel, président de l'ACC de PONTIVY (09/04/20)
- M. SARDET Gérard, technicien cynégétique FDC 56 pendant 40 ans
- M. du PONTAVICE Jacques
- M. ANDRIEUX Roland, président de l'ACC de QUIBERON
- M. RIVIERE Jean-Claude, président de la Sté du Fait à Guisriff
- M. VICAUD Paul, président de l'ACC de PLUMELEC
- M. AUBERT René, ancien président de la Sté des Bois de Baud
- M. LE GARZIC Paul, ancien président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor et de la Fédération régionale des chasseurs
- M. ROBERT Alain, adhérent individuel à Guer
- M. LE GOURRIEREC Yves, administrateur de la FDC 56 de 1975 à 1987 et président de 1987 à 1998
- M. AUDO Camille, administrateur de la Fédération en 1988, secrétaire de la Fédération depuis 1994 à 2016,
- M. RIGUIDEL Patrick, ancien président de l'ACCA Ile-aux-Moines
- M. PLANCHENAU Jean-Baptiste, ancien président de l'ACCA de La Gacilly
- M. GOURRIEREC Jean-Paul, ancien président du GIC Evel à la Sarre,
- M. LE GOVIC Daniel, trésorier de la FDGMP56
- M. BOCENO Albert, président de la Société de chasse de Kerrault-Kerné à Muzillac
- M. JEGOUSSE Yannick, président de la Société de chasse de Crac'h Les Landes de Bellevue,
- M. LE FELLIC Pierre-Jean, ancien président de la Société de chasse du Poteau à Pluvigner,
- M. PLANCKE Francis, trésorier-secrétaire de l'ACC de Merlevenez
- M. CAVERNE Daniel, président de la Société de chasse de Lannouan à Landévant
- M. GOUZERH Célestin, ancien président de la Société de chasse de Kerlann à Carnac
- M. HATTON Michel, président de la Société de chasse Theix-Sud
- M. HUGOT Hervé, trésorier de l'ACC de Bubry
- M. OLLIVIER Jean, ancien président de l'ACC de Guidel

En hommage à nos nombreux défunts de ces derniers mois, il demande que l'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Avant de commencer l'ordre du jour de l'assemblée, il présente les excuses des personnalités qui n'ont pas pu participer à cette assemblée générale et elles sont nombreuses en raison du devoir de réserve lié à l'élection présidentielle.

À ce titre, il cite :

- M. MATHURIN, préfet du Morbihan,
- M. QUENET, sous-préfet et secrétaire général de la Préfecture,
- MM. JACQUES, MOLAC et ROUILLARD, députés,
- Mme JOURDA, sénatrice, M. LABBE, sénateur,
- Mmes GALLO, LE STRADIC, M. BLEUVEN, POULIQUEN, conseillers régionaux,
- MM. les procureurs de la République de Vannes et Lorient,
- M. GIRAULT, directeur des finances publiques du Morbihan,
- M. LAPPARTIENT, président du conseil départemental, président du Parc naturel régional du golfe du Morbihan,
- Mme MORVAN-PARIS, directrice générale des services du Conseil départemental du Morbihan,

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*

- M. GICQUEL, directeur de cabinet du président du Conseil départemental du Morbihan,
- Mme LIETARD, sous-préfète du Morbihan,
- M. ESCAFRE, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan,
- M. LOHER, président de Lorient Agglomération,
- Colonel ESTEVE, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan,
- M. KERLIR, président de la Chambre d'agriculture du Morbihan,
- M. SCHRAEN, président de la Fédération nationale des chasseurs,
- MM. BERTHE, CARRER, MONNIER, administrateurs de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- M. BONNEFOUS, président d'honneur de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- M. GUIHARD vice-président de la Chambre d'agriculture du Morbihan,
- Mme DETOC, déléguée régionale de l'Office français de la biodiversité,
- M. ROBIN, adjoint au chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité,
- le capitaine de corvette PROVOST représentant le capitaine de frégate LE PENNEC, Commandant la base des fusiliers marins et commandos,
- M. BREDIN, directeur de l'Association des Iles du Ponant,
- M. LOZIER, délégué département UNUCR,
- M. FABLET secrétaire de l'Association départementale/régionale des bécassiers de France,
- M. JOUAN, délégué 56 du Club national des bécassiers,
- M. de KERIZOUET, président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Morbihan,
- M. LE NAY Gwen, président du SDIS 56,
- M. LE MOING, président de l'Association de chasse fluviale de la rivière du Blavet,
- M. CHAUVIN, président de l'Association de chasse fluviale du bassin de l'Oust,
- M. BRIENDO, président de Breizh en vol,
- M. QUERO, maire de Pluméliau-Bieuzy.

Le président est très heureux de saluer la présence de :

- M. LE NAY, sénateur et vice-président de la Fédération des chasseurs,
- Mme LE PEIH et M. PELLOIS, députés,
- M. LE GUERNEVE, conseiller régional,
- M. LE DIFFON, conseiller régional, maire de Ploërmel, président de la Communauté de communes de Ploërmel,
- M. ROBO, président de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, conseiller régional et maire de Vannes,
- M. AUTRET, président de la Fédération des chasseurs du Finistère,
- M. MEHAUTE, président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor,
- Mme LORIAULT représentant M. DOUARD, président de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et président de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine,
- M. DANIEL, maire de Guidel,
- M. ARS, adjoint au maire de Vannes,
- Mme LE LUHERNE, présidente de la FDSEA,
- M. GUIMARD, président d'honneur de la Fédération des chasseurs du Morbihan,
- M. BRAUD, président du Groupement de défense sanitaire du Morbihan et président de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles du Morbihan,
- M. GUERMONPREZ, directeur de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles du Morbihan,
- M. BARRIERE, représentant le président de la Fédération des pêcheurs,
- M. PRUVOST, président de l'Association de chasse maritime du Morbihan,
- M. GUILLO, président du Groupement des Lieutenants de l'ouvèterie,

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*

- 3 -

- M. PIEL, directeur de la Fédération régionale des chasseurs de Bretagne,
- M. SACHS, président de l'Union des chasses privées du Morbihan,
- M. CHAVANE, président de l'Association des chasseurs de grand gibier du Morbihan,
- M. LE DORTZ, président de l'Association des jeunes chasseurs du Morbihan,
- M. VILLAIN, président de la Fédération départementale des gardes particuliers du Morbihan,
- M. DESECOT, président de l'Association des chasseurs à l'arc du Morbihan,
- M. ZULIANI, président de l'Association des piégeurs agréés du Morbihan,
- M. de JENLIS, président de Fransylva forestiers privés du Morbihan,
- M. BRIGAND, président de Chasser et entreprendre en Bretagne,
- M. PASCO, directeur de l'Agence Vannes centre du Crédit Agricole,
- Mme LE PAIH, commissaires aux comptes de la Fédération,
- Maître GICQUEL, avocat de la Fédération,
- M. JANODY, assureur de la Fédération,
- Maître LEMALE, huissier de justice de la Fédération.

Au nom des chasseurs du Morbihan, il les remercie d'être présents à ses côtés pour marquer leur intérêt et leur soutien.

Il continue l'ordre du jour de cette assemblée générale et rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération et l'ordre du jour qui a été publié, cette assemblée générale est réunie afin d'approuver :

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par correspondance du 30 mars 2021,
- Rapport moral,
- Présentation du plan de gestion « lapin de garenne » pour les communes à populations dynamiques,
- Rapport d'activités 2021,
- Dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2022/2023,
- Présentation de l'enquête départementale de recensement des terriers de blaireaux,
- Comptes de l'exercice 2020/2021 (rapport de gestion, rapports du commissaire aux comptes, résultats financiers et affectations),
- Quitus aux administrateurs,
- Budget prévisionnel 2022/2023 (fixation des cotisations).

Le président précise qu'aucune question n'a été inscrite à l'ordre du jour dans les conditions fixées par les statuts de la Fédération et précise qu'il conclura cette matinée par la proclamation des résultats des élections qui ne font pas grand doute avec une seule liste en présence.

Il précise également que, conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, les votes qui suivront se feront tous à main levée.

Pour commencer l'ordre du jour, le président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par correspondance du 30 mars 2021.

Après un vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il passe ensuite au deuxième point de l'ordre du jour et fait lecture de son rapport moral.

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*

- 4 -

RAPPORT MORAL 2022

« C'est toujours un plaisir de se retrouver. Ce rendez-vous annuel témoigne de la vitalité de notre réseau, de notre engagement au service de notre passion et de notre sens des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable et populaire.

Comme elle me semble loin notre dernière assemblée générale. Ces deux années qui nous séparent de ce beau souvenir ont été plus que chaotiques. J'ai évidemment une pensée pour celles et ceux qui ont été touchés par cette pandémie, et la longue liste de nos amis disparus, et le premier d'entre eux, grand serviteur de la chasse morbihannaise, le regretté Gérard SARDET.

L'an passé - covid oblige - nous avons organisé une assemblée générale par correspondance, sans cette convivialité qui nous est si précieuse. Aujourd'hui, nous voilà enfin réunis pour de vrai.

Demain, nous sommes appelés à **aller voter**. Et je ne peux que vous inciter à le faire. Notre devoir de citoyens est de prendre part à ce qui est le fondement même de notre République. Notre devoir de chasseur est aussi de mettre un bulletin dans l'urne selon l'ambition des candidats concernant notre passion, pour ceux qui comme moi, feront passer le maintien de leur mode de vie avant leurs convictions politiques.

Tout un chacun a le droit d'être critique vis-à-vis de la chasse. Cela ne me pose et ne m'a jamais posé de problème. Par contre, je refuse qu'on abime la chasse et ses pratiquants sous de faux prétextes en omettant soigneusement d'aller rencontrer les principaux intéressés.

C'est vrai que les Verts et leurs associations redoublent de trouvailles pour « emmerder » les chasseurs ! Ils nous promettent des lendemains qui déchantent, que vous soyez chasseur ou non d'ailleurs.

Force est de constater que leurs programmes peuvent se résumer à de longues listes d'interdictions et de privations de nos libertés individuelles.

Plus de sapins de Noël assimilés à des arbres morts, plus de Tour de France pas écolo-compatible, plus de barbecues et de feux de bois à cause des particules fines, plus de foie gras mais du faux gras, de la viande qui ne serait plus de la viande, une taxe sur le gazon, plus de voitures dans les villes, des champs d'éoliennes partout sur terre comme sur mer, et bien sûr plus de chasse le dimanche voire plus de chasse du tout...

Chacun votera en son âme et conscience.

En 2017, je prenais la parole en tant que président de la Fédération des chasseurs du Morbihan pour la première fois. Cinq années plus tard, Je préside aujourd'hui la dernière assemblée générale de mon mandat. Je ne ferai pas le bilan de ces cinq années passées car vous le connaissez. Je veux plutôt revenir sur les grands enjeux de demain car, à mon âge, c'est surtout vers le présent et l'avenir que je veux me tourner.

La **sauvegarde de la biodiversité ordinaire** est notre fil conducteur et la création de l'écocontribution en 2020 permet de démultiplier nos actions en faveur de l'environnement sur les territoires.

La chasse s'inscrit désormais au cœur des politiques de protection de la nature car nous sommes des acteurs de terrain engagés sur les questions environnementales.

Si les chasseurs n'avaient pas agi dans le passé et n'agissaient pas chaque jour qui passe, la biodiversité serait bien plus abimée.

Nous sommes agréés au titre d'associations de protection de l'environnement, n'en déplaisent à tous ceux qui travestissent les faits pour nous nuire.

C'est tellement plus facile d'œuvrer dans les prétoires et les salons que dans les zones humides. Ainsi va l'écologie moderne, colporteuse permanente de la théorie de la fin du monde mais toujours prête à ne rien faire de concret, masquant son incompetence à trouver des solutions à ses prédications.

Alors on connaît la méthode. On cible les soi-disant responsables des désordres climatiques, de la pollution de l'air et des sols, de l'érosion de la biodiversité, de la disparition de certaines espèces et on stigmatise à tort pour légitimer auprès de l'opinion publique l'interdiction d'une ou partie de ses pratiques. Et puis on mène des contentieux à tout va.

Les chasseurs font hélas trop souvent les frais de cette dictature verte et de ses ramifications juridico-médiatiques, qui confond action et interdiction, militantisme et vérité, idéologie et droit.

A titre d'exemple, les récentes décisions du Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative de notre pays, concernant **les chasses traditionnelles** ont valeur de symbole. Après plus de 25 ans de jurisprudence constante en notre faveur, cette remise en cause de notre patrimoine culturel provoque l'incompréhension et la colère des chasseurs.

Les chasses traditionnelles en France sont un héritage d'une valeur et d'une richesse sans aucun égal. Imaginez mes amis, les générations qui nous ont précédé, sans arme à feu, à chercher, à force d'intelligence naissante, des solutions pour survivre dans une nature hostile. C'est l'observation de la nature qui a permis à l'homme de survivre grâce à la chasse et à la pêche vivrière. Il s'est ainsi hissé au sommet du monde animal.

J'ai l'intime conviction, comme de nombreux ruraux soucieux de notre richesse écologique, que cette situation est néfaste à toute action pour la restauration et le maintien des richesses naturelles.

Tant de milliards engloutis, tant de zones de protection créées, tant de nouvelles réserves intégrales à venir, ne sauront en aucun cas obtenir, ni la réussite écologique attendue, ni l'acceptation des personnes vivant sur ces territoires.

Il nous faut prendre notre destin en main. Aussi, **une pétition**, au nom du président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy SCHRAEN, a été lancée, il y a un mois, sur le site du Sénat. Elle demande la fin de la réduction fiscale pour les dons aux associations qui utilisent des moyens illégaux contre des activités légales. La nécessaire transparence, garante du bon fonctionnement de nos institutions, doit aussi s'appliquer au milieu associatif qui se réclame de l'intérêt général. Cette pétition demande qu'une enquête parlementaire soit diligentée sur le fonctionnement et le mode de financement de ces associations mais aussi de définir clairement quels sont les liens occultes qui marient les intérêts économiques des uns, avec l'idéologie punitive des autres.

Il nous faut massivement signer cette pétition pour mettre fin à ces politiques de la violence et du mensonge organisés, sous couvert de militantisme écologiste.

La pétition atteint péniblement aujourd'hui les 55 000 signatures. Nous sommes à la moitié du chemin. Nous devons atteindre les 100 000 signatures d'ici la mi-août pour que le Sénat se saisisse de notre demande.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. Elle est indispensable. Cette pétition le prouve, nous avons parfaitement assimilé les nouvelles règles du jeu politico-médiatiques et nous agissons avec les mêmes méthodes et les mêmes armes que nos opposants !

*Mais restons quelques instants dans le domaine des pétitions sénatoriales et ouvrons le **sujet du partage de la nature**. Le Sénat œuvre actuellement sur la sécurité à la chasse dans une commission d'enquête qui se veut très ouverte. Beaucoup de structures ont été auditionnées depuis quelques semaines dont bien sûr notre fédération nationale.*

La mobilisation permanente des fédérations départementales des chasseurs et de tous les responsables de chasse de toutes les communes de France depuis plus de 30 ans, a eu pour première conséquence une baisse drastique du nombre d'accidents et de morts à la chasse. Si l'action de chasse au grand gibier a été multipliée par 10 pendant cette période, les accidents ont, eux, été divisés par 4.

Pourtant malgré ces chiffres indiscutables qui prouvent que la sécurité à la chasse demeure notre préoccupation principale, chaque mort fait toujours l'objet d'une polémique médiatique nationale sans précédent, notamment lorsqu'il s'agit d'un non-chasseur.

Il faut reconnaître que la démagogie de nos opposants a largement contribué à faire croire que la seule solution était sans doute d'interdire la chasse tous les week-ends et les vacances scolaires.

*Dans un tel contexte émotionnel, où un mort est toujours un mort de trop, il est inutile de vouloir comparer le faible nombre de décès à la chasse aux autres activités qui engendrent 10 à 20 fois plus de morts et de blessés par an. Si le crime tout court n'intéresse plus beaucoup les médias, l'**accident de chasse**, et je répète bien son nom... accident de chasse...est quant à lui porteur de toute l'attention médiatique des journalistes.*

En restant dans ce domaine des accidents, j'aimerais juste rappeler à ceux qui rêvent dans leur programme politique d'une fin de la chasse, que dans ce beau pays qu'est la France, il y a près de 5 000 collisions chaque année avec les grands animaux et que plusieurs dizaines de personnes y perdent la vie. Je vous laisse imaginer l'explosion de ce chiffre si nous devions rester à la maison le week-end et les vacances et la responsabilité mortifère des personnes qui seraient favorables à cette mesure !

Ceux qui imaginent que ce partage de la nature dans le temps et dans l'espace serait la solution sont les mêmes qui affirment que la nature est à tout le monde et que chacun a le droit d'y aller quand et comme il le veut.

En vérité, la nature n'est pas à tout le monde. 80 % des espaces agricoles et forestiers appartiennent à des propriétaires privés qui en disposent comme ils l'entendent. Nos campagnes sont gérées et entretenues par de nombreux gestionnaires des espaces agricoles et forestiers, dont les chasseurs font partie, et qui s'investissent dans le

développement de la faune sauvage et des habitats, en étroite relation avec les agriculteurs, les forestiers et les élus locaux.

Des lois et des règlements encadrent les différents usages de la nature, et notamment la chasse, qui fait l'objet d'un droit spécifique parmi les plus contraignants d'Europe. Beaucoup plus que d'autres, les chasseurs font partie de ceux qui payent cher le droit d'accéder à la nature pour une partie de l'année et en plus payent aussi, avec leurs redevances, la police de l'environnement, de la chasse et de la pêche.

Bref, tous les usagers et gestionnaires de la nature ont des droits et des devoirs, contrairement aux affirmations des anti-chasses, qui se limitent aux droits sans devoirs.

Nous les devoirs, nous connaissons ! En matière de sécurité à la chasse, nous travaillons sans cesse. Et la mise en place d'une formation obligatoire sur la sécurité tous les 10 ans pour tous les chasseurs en est l'illustration parfaite.

En France, la chasse est plurielle. Elle est forte de cette diversité. Toutes ces composantes témoignent de la richesse de notre patrimoine rural. Notre combat est à la hauteur de l'enjeu culturel et social que représente notre passion. Elle est le symbole de notre identité et de celle de la France. Nous l'avons d'ailleurs montré lors de notre mobilisation de septembre dernier à REDON où une marée orange de plus de 10 000 personnes a déferlé dans la ville. Nous n'étions pas seuls ! Les agriculteurs, les pêcheurs... se sont mobilisés sous cette bannière : « laissez respirez les ruraux » !

Alors laissez-nous vivre notre vie et foutez-nous la paix ! En d'autres termes toujours aussi fleuris « arrêtez de nous emmerder » !

*Ce totalitarisme de la pensée franco-européenne ne se limite pas à la seule écologie punitive, elle nourrit aussi un fort **sentiment antiséciste** croissant. Certains pensent que l'animal est devenu l'égal de l'homme. Et malgré la période difficile que nous vivons, certains trouvent le temps et la force pour évoquer la fraternité entre les rats et les hommes. Une quarantaine d'élus écologistes ont signé une tribune où je cite : « prenons plaisir à voir passer un rat chez soi, sans avoir envie de le tuer » !*

Il n'est pas facile de sortir de ce dogmatisme exacerbé, qui, s'il existe chez les écologistes politiques, touche aussi malheureusement largement le monde scientifique.

Albert Einstein avait cette formule : « la théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne. La pratique c'est quand tout fonctionne et que personne ne sait pourquoi ».

*Alors, il devient urgent de **faire confiance aux gens qui ont la pratique du terrain, comme les chasseurs**.*

*Je veux conclure mon propos sur l'**indemnisation des dégâts de sangliers**.*

Je vous rappelle que nous avons payé en France 77 millions d'euros, nous seuls chasseurs, pour les dégâts agricoles causés par les grands animaux l'année dernière.

Car depuis 1968, une loi définit le paiement des dégâts agricoles à la seule charge des Fédérations départementales des chasseurs. En 1968, les chasseurs français tuaient à la chasse quelques milliers de sangliers. Aujourd'hui le tableau annuel frôle le million de sangliers. Cette loi n'ayant pas évolué en fonction de la situation n'est évidemment plus adaptée en 2022.

Certains opposants à la chasse affirment que les chasseurs français sont seuls responsables de cette situation. Il suffit de regarder la progression de l'espèce sanglier à l'échelle planétaire pour comprendre que la situation est la même partout, voire bien pire ailleurs. Prenons comme référence le chiffre démentiel des dégâts aux États-Unis qui atteint une enveloppe annuelle de l'ordre de 1,5 milliards de dollars.

Il est clair aussi que cet animal, par son opportunisme agricole et des conditions climatiques hivernales de plus en plus favorables, connaît une expansion sur tous les territoires. Il est également important de prendre connaissance que les surfaces chassables en France s'amenuisent d'années en années.

Les objecteurs de conscience cynégétiques publics ou privés se multiplient, et c'est presque le tiers du territoire chassable qui ne l'est plus dorénavant. Sans oublier bien sûr l'explosion du prix des denrées agricoles, et nous avons là une équation financière totalement insoluble pour le seul monde cynégétique.

Face à ces constats, le président de la Fédération nationale des chasseurs a annoncé le 23 mars dernier que si aucune solution n'est trouvée avant la fin de l'année 2022 les fédérations départementales des chasseurs arrêteront de payer les dégâts, faute de moyens financiers !

Notre Fédération sera solidaire et saura répondre à l'appel de notre président national Willy SCHRAEN qui je vous l'annonce aujourd'hui sera présent à notre assemblée générale l'année prochaine. Nous défendrons aussi corps et âme avec lui la chasse le dimanche parce qu'elle est notre liberté fondamentale et vitale.

Notre force est notre unité, tous animés par cette même passion. Nous avons à cœur de la défendre car elle fait partie intégrante de notre patrimoine culturel et rural.

Expliquons inlassablement ce que nous sommes, ce que nous faisons, comment nous connaissons la nature, comment elle coule dans nos veines ! Ne nous cachons plus et soyons fiers d'être des chasseurs !

Merci à toutes les chasseresses, à tous les chasseurs, qui me témoignent leurs soutiens quand je sillonne le département et continuons ensemble à défendre ces valeurs si fortes que nous portons en nous.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Merci. »

Après un vote à main levée, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée de sa confiance.

Il donne ensuite la parole aux personnalités qui lui ont fait l'honneur d'être présentes. Il excuse Laurent KERLIR, président de la Chambre d'agriculture, qui devait intervenir mais que le décès d'un proche a empêché.

Il rappelle qu'en raison de leur devoir de réserve, il n'y aura pas d'intervention du représentant de l'Etat mais il est particulièrement heureux de la présence de Jacques LE NAY, député, et Nicole LE PEIH, sénatrice.

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*

Il les remercie car ils ont démontré lors de leurs mandats respectifs leur attachement et leur engagement en faveur de la chasse en particulier et des activités rurales et agricoles en général.

Il laisse la parole au sénateur Jacques LE NAY pour sa dernière participation aux travaux de la Fédération en tant que vice-président de cette dernière.

Jacques LE NAY, sénateur et vice-président de la Fédération des chasseurs, fait une présentation rétrospective de son implication au sein de la Fédération ainsi que des combats législatifs qu'il a dû mener avec ses collègues au sein aussi bien de l'Assemblée nationale que du Sénat.

Nicole LE PEIH, députée, insiste dans son intervention sur la nécessité de mieux vivre ensemble. Elle précise qu'à ses yeux le monde de la chasse à deux défis principaux : s'ouvrir au dialogue et mettre en adéquation ses pratiques avec les attentes de la société.

Le président les remercie pour leur intervention.

Les spots publicitaires vus sur les chaînes des groupes TF1, M6 ; Canal+, RMC... de la nouvelle campagne de la Fédération nationale des chasseurs sont visionnés. Le président enchaîne et note que contre toute attente, car « on les montre du doigt », les chasseurs ont en réalité de belles choses à faire partager et à faire comprendre à l'opinion publique. C'est le message de la nouvelle campagne télévisuelle de notre Fédération des chasseurs nationale avec un spot de 30 secondes qui est diffusé en ce moment jusqu'au 30 avril. « La nature, on la comprend, on la ressent, on la connaît par cœur et pour elle on ne compte pas nos heures » souligne la voix OFF du film. C'est ce que vont découvrir les téléspectateurs grâce ce spot qui le prouve sans artifice : la biodiversité et les chasseurs, c'est une évidence !

Il précise que ces spots ne seront pas diffusés sur les chaînes du service public car cette année encore ces chaînes, que les contribuables financent par la redevance audiovisuelle, ont tout simplement refusé de le diffuser... Ceci est un vrai scandale démocratique mais les chasseurs ne baisseront pas les bras devant tous ces intolérants et idéologues de salons et de plateaux parisiens.

PLAN DE GESTION DÉPARTEMENTALE POUR LA RÉHABILITATION DU LAPIN DE GARENNE

Ensuite, Thierry DELHORME, technicien de la Fédération, présente le plan de gestion départemental pour la réhabilitation du lapin de garenne. Ce dernier s'articule autour de 5 axes : adapter la pression de chasse aux populations, mieux connaître les prélèvements à l'échelle des territoires, mieux connaître le niveau de prévalence du RHDV2 sur les populations, apporter des outils adaptés pour la prévention des dégâts et justifier davantage le classement ESOD sur les communes. Le plan de gestion va être testé pour la saison de chasse 2022/2023 sur 14 communes.

A partir de la saison de chasse 2023/2024, les critères d'éligibilité pour bénéficier du plan de gestion « lapin de garenne » sont les suivants : voir une densité de lapins suffisamment élevée et un seuil de densité défini par les résultats des comptages effectués par les communes en plan de gestion.

Joël WALKENÄERE présente le rapport des activités de la Fédération en 2022.

*Assemblée générale ordinaire de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
Samedi 09 avril 2022 – Vannes*



1	Nombre de chasseurs	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022 *	
		11 453	10 129	9 824	9 664	
2	Nombre d'adhérents	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	
	Sociétés communales	164	164	165	164	
	Sociétés privées	281	278	269	272	
	Adhérents individuels	289	302	280	288	
	G.I.C.	12	12	12	12	
	A.C.C.A.	68	68	68	68	
	Total	814	824	794	804	
3	Quelques chiffres d'activités diverses 2021					
	3.1 - Démarches administratives					
	25 autorisations de reprise de lapins avec bourses et furets délivrées (31 en 2020)					
	350 autorisations de destruction à tir d'oiseaux nuisibles (395 en 2020)					
	261 demandes de tir d'été du sanglier					
	9 attestations de meute délivrées (6 en 2020)					
	671 demandes de plan de chasse cervidés examinées (+ 22 recours) dont 23 non attributaires) (662/24 recours et 28 non attributaires en 2020)					
	378 demandes de plan de chasse "lièvre" examinées (390 en 2020)					
	3.2 - Formations					
	58 piégeurs formés (44 en 2020)					
	68 personnes formées à la sécurité en battue (61 en 2020) + 117 en audit (31 en 2020)					
	17 personne formée pour l'obtention de la reconnaissance d'aptitude technique de garde-chasse particulier (0 en 2020, 18 en 2019)					
	26 personnes formées à la chasse accompagnée (accompagnateurs non compris) (26 en 2020)					
	19 personnes formées à la réalisation de l'examen initial du gibier sauvage (21 en 2020)					
	12 personnes formées au tir à l'approche du renard (9 en 2020)					
	90 (dont 28 pour le 56) chasseurs à l'arc formés pour la région Bretagne (71 en 2020)					
	86 chasseurs ont suivi les séances "tir à balles/ciblage" (9 en 2020 ; 129 en 2019)					
	3.3 - Animations					
	422 personnes ayant participé aux animations sur le Loc'h à Guidel (dont 338 enfants/scolaires/centres de loisirs/étudiants)					
	86 personnes ayant participé à des animations nature (dont 73 enfants/scolaires/centres de loisirs/étudiants)					
4	Subventions versées sur l'exercice		2019/2020	2020/2021		
	Subv. aménagement/gestion des espèces/prévention dégâts		21 070 €	13 482 €		
5	Permis de chasser		2018	2019	2020	2021
	Reçus		462	348	222	289
	Taux de réussite		66,51%	63,33%	63,07%	68,16%
6	Bracelets accordés		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
	Cerf		64	83	88	65
	Biche		81	99	89	65
	Cerf indifférencié		57	69	77	90
	Jeune cerf indifférencié		53	86	73	55
	Chevreuil		8323	8822	9103	9582
	Daim		8	8	7	8
	Faisan		262	618	266	426
	Lièvre		3101 *	2977 *	2843 *	2882 *
7	Prélèvements de sangliers		2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
			2578	2942	2697	3520
8	Dégâts de grand gibier (1)		2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
	Cervidés/sanglier		82 336 €	206 343 €	139 487 €	125 679 €
	Nombre total de dossiers payés		167	342	211	191

(1) Source : comptes annuels

* chiffre provisoire au 10/01/22

** dont 1200 pour l'AICA de Belle-Ile

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE 2022/2023

Gaël LE BOUHILLEC, vice-président de la Fédération, intervient alors pour récapituler les dates d'ouverture ou de fermeture et leurs conditions spécifiques.

Après la présentation exhaustive des propositions des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison à venir et de ses dispositions spécifiques, Maurice JOUBAUD demande de les approuver.

A l'unanimité, les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2022/2023 et ses dispositions spécifiques sont approuvées.

ENQUETE DEPARTEMENTALE DE RECENSEMENT DES TERRIERS DE BLAIREAUX

Sébastien LEHAGRE, technicien, vient présenter l'enquête départementale de recensement des terriers de blaireaux.

Le président le remercie pour sa présentation. Il ne profite pour remercier les adhérents qui ont participé à cette enquête et pour leur remarquable travail. Grâce à eux la connaissance sur le blaireau dans notre département a fait un bond considérable et a permis de soutenir l'exercice de la vénerie sous terre.

Il rappelle que les chasseurs ont la meilleure connaissance des territoires et de des espèces qui y vivent, les adhérents en ont apporté une nouvelle fois la démonstration.

Il passe ensuite la parole au trésorier, Jacques RAFFIN, pour le rapport financier.

Il précise que les votes sur les comptes se feront ensemble à la fin pour une présentation de ces derniers plus agréable et fluide.

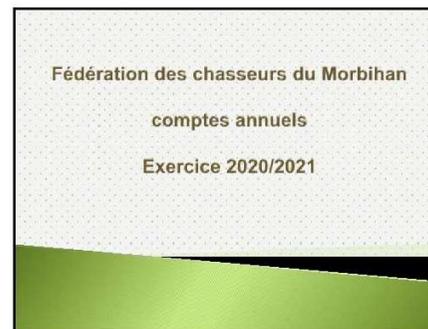
RAPPORT FINANCIER 2020/2021

Le président Maurice JOUBAUD remercie Gaël LE BOUHILLEC pour son enrichissante présentation. Il passe ensuite la parole à Jacques RAFFIN, trésorier de la Fédération, pour présenter le rapport financier.

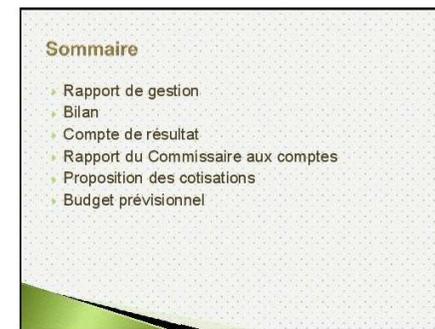
PROPOSITIONS DE DATES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2022/2023

Classification	ESPECES ET DISPOSITIONS PARTICULIERES	SAISON 2021/2022		SAISON 2022/2023 Propositions fédérales	
		Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
GIBIER DE PLAINE	1 - PERDRIX	19/09/2021	16/01/2022	18/09/2022	15/01/2023
	2 - FAISAN (1)	19/09/2021	16/01/2022	18/09/2022	15/01/2023
	2 bis - FAISAN sur les îles morbihannaises	19/09/2021	31/01/2022	18/09/2022	31/01/2023
	3 - LIÈVRE (plan de chasse obligatoire)	17/10/2021	05/12/2022	16/10/2022	04/12/2022
	3 bis - LIÈVRE (plan de chasse sur les îles morbihannaises - plan de chasse obligatoire)	03/10/2021	17/10/2021	02/10/2022	16/10/2022
	4 - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est classé gibier. Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale Quota : 2 lapins/jour/chasseur	19/09/2021	12/12/2021	18/09/2022	11/12/2022
	4 bis - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est en plan de gestion			18/09/2022	15/01/2023
GRAND GIBIER	4 ter - LAPIN DE GARENNE dans les communes où il est classé ESOD (sous la responsabilité du président à partir du 16/01/2023). Chasse à l'aide du furet avec autorisation préfectorale	19/09/2021	28/02/2022	18/09/2022	28/02/2023
	5 - RENARD (sous la responsabilité du président du 15/08/2022 au 17/09/2022)	15/08/2021	28/02/2022	15/08/2022	28/02/2023
	6 - CERF - BICHE (à l'affût ou à l'approche à partir du 01/09/2022 avec autorisation préfectorale)	19/09/2021	28/02/2022	18/09/2022	28/02/2023
	6 bis - CHEVREUIL - chasse à l'approche ou à l'affût et tir à balle obligatoire (et lunette de visée) ou chasse à l'arc	01/06/2021	18/09/2021	01/06/2022	17/09/2022
CHASSE A COURRE (2)	6 ter - CHEVREUIL - tir à plomb n° 1 et 2 et à balle ou à l'arc (munitions adaptées en zones humides)	19/09/2021	28/02/2022	18/09/2022	28/02/2023
	7 - CHASSE À COURRE	15/09/2021	31/03/2022	15/09/2022	31/03/2023
ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASSION DES DEGATS (ESOD)	8 - SANGLIER à l'affût ou en battue six fusils avec autorisation préfectorale	01/06/2021	14/08/2021	01/06/2022	14/08/2022
	8 bis - SANGLIER - chasse à l'affût ou en battue six fusils sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse, en sa présence ou celle de son délégué dûment mandaté par écrit	15/08/2021	31/03/2022	15/08/2022	31/03/2023
	9 - AUTRES ESOD	19/09/2021	28/02/2022	18/09/2022	28/02/2023
CHASSE SOUS TERRE	10 - RENARD	15/09/2021	15/01/2022	15/09/2022	15/01/2023
	11 - BLAIREAU - 1ère ouverture	15/09/2021	15/01/2022	15/09/2022	15/01/2023
	11 bis - BLAIREAU - 2ème ouverture	15/05/2022	14/09/2022	15/05/2023	14/09/2023
OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU (2)	12 - BÉCASSE (Pour information : PMA = 30/saison/chasseur - 3/semaine/chasseur)	(2)	A partir du 17 janvier 2022, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).	(2)	A partir du 16 janvier 2023, la chasse à la bécasse est autorisée uniquement au chien d'arrêt muni d'un grelot (3).
	13 - PIGEON (quota = 20/jour/chasseur)	(2)	(2)	(2)	(2)
HORAIRES	14 - HORAIRES DE CHASSE (4)	du 18/09/2022 au 29/10/2022 : de 8 h 30 à 19 h du 30/10/2022 au 28/02/2023 : de 9 h à 17 h 30			
JOURS	15 - JOURS D'INTERDICTION (à l'exception du gibier d'eau)	Mardi et vendredi sauf jours fériés (à partir de l'ouverture générale)			
TEMPS DE NEIGE	16 - CHASSE EN TEMPS DE NEIGE	Autorisée pour le sanglier, renard, animaux soumis à plan de chasse, gibier d'eau, vénerie sous terre, chasse à courre.			

- (1) : Le tir du faisan commun est interdit sur les communes sous convention et limitrophes (tir du faisan obscur autorisé : *Phasianus colchicus tenebrosus*)
 (2) : Les dates d'ouverture et de fermeture des oiseaux de passage et du gibier d'eau sont de la compétence du ministère de la transition écologie et solidaire (article R.424-9 du Code de l'environnement).
 (3) : Chiens appartenant aux groupes 7 (chiens d'arrêt) et 8 (chiens rapporteurs de gibier, chiens leveurs de gibier et chiens d'eau).
 (4) : Non concernés : gibier d'eau, renard, pie bavarde, corneille noire, sanglier, grands animaux soumis à plan de chasse (chevreuil, cerf, daim).



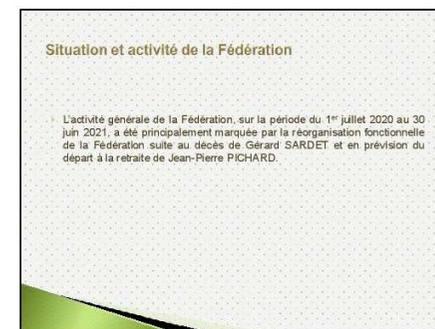
1



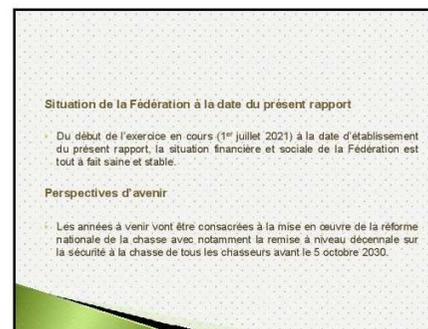
2



3



4



5



6

Résultats économiques et financiers

Présentation du BILAN et du Compte de RESULTAT

7

Bilan - ACTIF

	Net au 30/06/2021
Actif immobilisé	610 534 €
Stocks & acomptes	54 019 €
Créances	444 604 €
Tresorerie	4 128 361 €
Charges constatées d'avance	6 286 €
Total de l'Actif	5 243 800 €

Bilan actif

■ Actif immobilisé ■ Stocks & avances
 ■ Créances ■ Trésorerie
 ■ CCA

8

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

13

Présentation des comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice :

Informations relatives à la réforme de la chasse :

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'état afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

14

Bilan - PASSIF

	Net au 30/06/2021
Reserves	4 097 113 €
Resultat de l'exercice	293 358 €
Provision pour risques	222 164 €
Dettes	523 029 €
Total du Passif	5 243 800 €

Bilan passif

■ Réserves ■ Resultat
 ■ Provision risques ■ Dettes

9

Compte de résultat du 01/07/2020 au 30/06/2021

Comptes de produits	
Ventes de biens et de services	424 380 €
Subventions et contributions	492 955 €
Cotisations fédérales et adhésions	915 095 €
Reprises et transferts de charges	35 005 €
Produits financiers	35 559 €
Produits exceptionnels	5 802 €
Total des produits	1 908 796 €

Comptes de produits

■ Ventes ■ Subventions
 ■ Cotisations ■ Rep. & transferts
 ■ Prod. financiers ■ Prod. exceptionnels

10

Présentation des comptes annuels

La mise en place des projets Eco-contribution a véritablement débuté à partir de cet exercice. La participation à ces projets a permis à la fédération d'obtenir 283 140 € de contribution via le nouveau système de financement mis en place par l'OFB et la FNC.

De plus, ces projets peuvent être co-financés par la région, le département du Morbihan, des collectivités territoriales et des fonds institutionnels.

Au 30 juin 2021, les subventions octroyées dans le cadre de l'éco-contribution s'élevaient à 245 455 €. Le montant utilisé s'élevait à 86 123 €.

Au 30 juin 2021, aucun projet initié au cours des deux derniers exercices n'a été finalisé.

15

Affectation du résultat

L'excédent de l'exercice s'élève à 293 358 €.

Nous vous proposons d'affecter cet excédent, à la réserve de gestion.

16

Compte de résultat du 01/07/2019 au 30/06/2019

Comptes de charges	
Achats de marchandises	48 122 €
Indemnisation des dégâts	125 679 €
Charges externes	333 967 €
Impôts et taxes	53 176 €
Charges de personnel	792 972 €
Amortissements et provisions	67 748 €
Autres charges et fonds dédiés	166 633 €
Charges exceptionnelles	24 984 €
Impôts sur les produits financiers	2 137 €
Total des charges	1 615 438 €

Comptes de charges

■ Achats de marchandises ■ Indemn. dégâts
 ■ Charges externes ■ Impôts et taxes
 ■ Charges de personnel ■ Amort. & provisions
 ■ Autres charges ■ Charges except.
 ■ Impôts prod. financiers

11

Résultat de l'exercice 2020 - 2021

Resultat de l'exercice (excédent) : 293 358 €

12

Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021

17

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints à notre rapport.

L'objectif de notre mission légale consiste à nous prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des comptes annuels ;
- Notre appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues ;
- Les vérifications spécifiques.

18

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**
- **Indépendance**

Audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Mission d'audit réalisée dans le respect des règles d'indépendance applicables.

19

Justification des appréciations

- Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :
 - les conséquences de la crise sanitaire COVID-19 ;
 - les aspects de la réforme de la chasse ;
 - l'état des provisions ;
 - l'état des créances et des dettes.
- Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées, ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'exercice et nous nous sommes assurés pour chacune de leur application.

20



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

25

Conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'y a pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

26

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

21

Responsabilités de la direction

- Etablir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français.
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels.
- Évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

22

Fédération des chasseurs du Morbihan

Proposition des cotisations 2022-2023

27

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Validation du permis de chasser	
Validation départementale (prix 0,55 pour un permis pour l'ensemble des territoires de la forêt de Morbihan)	70,00 €
Validation temporaire 9 jours	35,00 €
Validation temporaire 3 jours	18,00 €
Frais de dossier guichet unique (pour un permis de chasse)	5,00 €
Duplicata validation et carnet bécasse (pour un permis de chasse)	15,00 €
Assurance RC chasse	20,00 €

28

Responsabilités du Commissaire aux comptes

- Etablir un rapport sur les comptes annuels en obtenant l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.
- Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

23

Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

24

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Adhésions et contrats de services	
Adhésion bénéficiaire de plan de chasse	70,00 €
Contrats de services :	
Territoire < 60 ha	70,00 €
60 ha < territoire < 500 ha	115,00 €
500 ha < territoires < 1 500 ha	155,00 €
Territoires > 1 500 ha	175,00 €

29

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Cotisations « dégâts »	
Cotisation grand gibier (Chasseurs de montagne - Loire et Morbihan)	10,00 €
Contribution territoriale	0 €
Bracelet plan de chasse :	
Chevreuil	20,00 €
Cerf / biches	160,00 €
Daim	10,00 €

30

Budget prévisionnel



31

Budget prévisionnel 2022 - 2023

Comptes de produits	
Ventes de biens et services	196 600 €
Ressources pour l'indemnisation des dégâts	244 900 €
Subventions d'exploitation	174 050 €
Produits des validations	739 250 €
Contributions et cotisations	363 780 €
Autres produits de gestion	2 000 €
Produits financiers	35 800 €
Total des produits prévisionnels	1 756 580 €

32

Budget prévisionnel 2022 - 2023

Comptes de charges	
Achats de marchandises	112 200 €
Indemnisation des dégâts de grand gibier	157 000 €
Services extérieurs	399 950 €
Impôts et taxes	54 310 €
Charges de personnel	828 390 €
Autres charges de gestion	103 430 €
Amortissements et provisions	101 100 €
Impôts sur les produits financiers	2 200 €
Total des charges prévisionnelles	1 756 580 €

33



34

VOTES DES COMPTES

Vote n° 1 :

Le rapport de gestion et l'affectation du résultat à la réserve de gestion de l'exercice clos le 30 juin 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote n° 2 :

Après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial de Madame LE PEIH, commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Vote n° 3 :

A l'unanimité, le quitus est donné aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022.

Vote n° 4 :

Les montants des cotisations ou contributions pour le budget 2022/2023 sont approuvés à l'unanimité.

Vote n° 5 :

A l'unanimité, le budget prévisionnel pour l'exercice 2022/2023 est approuvé.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de clôturer l'assemblée générale, le président demande au plus ancien des présidents de bureau de vote : Jean-Pierre LE MEUT de venir donner les résultats des élections au conseil d'administration de la Fédération.

Maurice JOUBAUD demande alors à chaque administrateur élu de se lever et de se mettre à mes côtés à la lecture de son nom.

Liste de Monsieur Maurice JOUBAUD

Monsieur JOUBAUD Maurice	Chasses privées
Madame BERNARD Muriel	ACC
Monsieur BERTHE Michel	Associations chasse
Monsieur BILLY Richard	UG 3
Monsieur DANILLO Michel	UG 5
Monsieur LE BOUHILLEC Gaël	UG 10
Monsieur LE DORTZ Jérémy	UG 8
Monsieur LE GLAND Philippe	UG 7
Monsieur LE GOVIC Pierre	ACCA
Monsieur LE NOXAIC Stéphane	UG 2
Monsieur MONNIER Franck	UG 6
Monsieur MORILLON William	UG 11
Monsieur RAFFIN Jacques	UG 4
Monsieur STEPHANT Bernard	UG 1
Monsieur WALKENÄERE Joël	UG 9

A - Nombre total d'électeurs inscrits : 780

B - Nombre total de voix inscrites : 12 678

C - Nombre total de votants : 182

D - Nombre total de non votants : 598

E - Nombre total de voix : 6 414

F - Nombre total d'enveloppes : 182

G - Nombre de bulletins nuls : 2 représentant 56 voix

H - Nombre de bulletins blancs : 2 représentant 97 voix

I - Nombre total de suffrages exprimés : 178 représentant : 6 261 voix

La liste de M. Maurice JOUBAUD a obtenu 6 261 voix.

Il présente donc la nouvelle liste, avec quatre nouveaux administrateurs, qui va servir les chasseurs et les représenter pour les six prochaines années à venir. Il remercie encore l'assemblée pour sa confiance.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie très chaleureusement tous les présents pour leur confiance et surtout d'être restés jusqu'à la fin des travaux !

Sur ce dernier message, il déclare close la 101^{ème} assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Morbihan.